

2024 PAIEMENTS AUX ENTITÉS GOUVERNEMENTALES*

*Référence à l'art.25 quinquies du Règlement Minier

INTRODUCTION	03
CADRE LEGAL APPLICABLE	04
PAIEMENTS EFFECTUES – EXERCICE 2024	04
FISCALITE RESPONSABLE ET CONFORMITE	05
Durabilité et Gouvernance	05
Relations gouvernementales et conformité réglementaire	06
DECLARATION DE CONFORMITE	06



INTRODUCTION

La transparence, la conformité réglementaire et la redevabilité constituent des principes fondamentaux de notre gouvernance d'entreprise. Ils guident la manière dont Frontier SA avec Conseil d'Administration (Frontier SA), une entité d'Eurasian Resources Group (ERG), exerce ses activités et s'acquitte de ses obligations fiscales et parafiscales en République Démocratique du Congo (RDC).

Frontier est l'un des actifs cuprifères majeurs d'ERG, situé dans la province du Haut-Katanga, à proximité de la ville de Sakania et à seulement 2 km de la frontière zambienne. L'opération comprend une mine de cuivre à ciel ouvert ainsi qu'une usine de traitement produisant un concentré de sulfure de cuivre présentant une teneur élevée en soufre et en fer, et de faibles niveaux d'impuretés.

Au cours de l'année 2024, Frontier SA a produit un total de 142 031 tonnes de concentrés sulfurés riches à une teneur de 26.76% contenant 38 002 tonnes de cuivre.

Ce rapport présente l'ensemble des paiements effectués en 2024 aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi qu'en faveur du Développement Communautaire (référencés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC.

La publication de ces informations reflète notre engagement envers une gouvernance minière responsable et notre volonté de renforcer la confiance auprès de nos parties prenantes.

Bien que l'année 2024 ait été marquée par un contexte opérationnel difficile pour le secteur minier, marqué par des fluctuations des prix des matières premières, Frontier SA a assuré la continuité de ses opérations et rempli l'ensemble de ses obligations fiscales et réglementaires.



**US\$45,738
MILLIONS**

**IMPOT SUR LES
BENEFICES ET
PROFITS (IBP)**



**US\$8,476
MILLIONS**

**DOTATION
COMMUNAUTAIRE**
(DOT 0,3% DU CHIFFRE
D'AFFAIRES)



**US\$8,685
MILLIONS**

**REDEVANCES
MINIERES**



**US\$1,084
MILLION**

**CAHIER
DES CHARGES**

CADRE LÉGAL APPLICABLE

Les paiements déclarés dans ce rapport sont effectués conformément :

- A l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée à ce jour (ci-dessous « Code Minier »), relatif à la transparence ;
- A l'article 25 quinquies du Décret n°038/2003 portant Règlement Minier tel que modifié et complété à ce jour, relatif à la publication trimestrielle des rapports faisant état des paiements opérés en faveur des Entités Gouvernementales.

PAIEMENTS EFFECTUÉS – EXERCICE 2024

Pour l'exercice 2024, Frontier SA a versé **US\$90,369 millions** en impôts, taxes, droits et redevances aux entités gouvernementale.



Le tableau suivant présente les paiements aux Entités Gouvernementales par trimestre, de janvier à décembre 2024

Rem : Les montants sont présentés en dollars américains (USD)

Catégories de Taxes	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total
0,3% DOT	2,898,889.28	2,174,166.96	2,789,040.96	614,874.00	8,476,971.20
Autres (DGE, DGRAD, PROVINCE, CAMI)	2,744,393.62	2,222,116.24	987,755.53	3,683,532.45	9,637,797.84
Cahier des charges				1,084,531.00	1,084,531.00
Droits à l'Importation	2,580,513.41	1,088,351.51	3,670,865.87	756,244.54	8,095,975.33
Impôt sur les Bénéfices et Profits	14,399,595.27	11,422,651.61	13,829,158.18	9,885,194.18	49,536,599.23
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	3,836,258.76	3,545,060.24	3,966,688.91	4,548,512.28	15,896,520.19
Redevance Suivi de Change (BCC)	45,681.50				45,681.50
Redevances Minières DGRAD, FOMIN, FONAREV	2,326,659.81	1,103,789.03	745,135.69	1,159,282.42	5,334,866.95
Redevances Minières ETD	535,530.75	294,422.27	52,909.10	208,635.56	1,091,497.68
Redevances Minières Province	852,976.31	936,891.78	86,922.09	382,216.10	2,259,006.28
Taxe Provinciale (route)		7,760.00	695.00	11,641.00	20,096.00
Taxes Environnementales		1,734,246.28	14,081.22	58,500.00	1,806,827.50
Total	30,220,498.71	24,529,455.92	26,143,252.54	22,393,163.53	103,286,370.69

FISCALITÉ RESPONSABLE ET CONFORMITÉ

ERG applique une politique fiscale fondée sur la conformité, la transparence et la gestion responsable des risques. Nous respectons l'ensemble des lois et réglementations fiscales en RDC et privilégions un dialogue ouvert avec les autorités afin de garantir une application claire et cohérente de nos obligations.

Notre approche vise à assurer :

- une déclaration et un paiement conformes et transparents des taxes et redevances ;
- une gestion proactive des risques fiscaux, intégrée à nos processus décisionnels ;
- une contribution équitable au financement de l'économie et des services publics.

Cette démarche s'inscrit dans nos engagements de bonne gouvernance et de durabilité, et soutient le développement socio-économique des communautés locales.

DURABILITÉ ET GOUVERNANCE

Frontier SA met en œuvre un cadre de gouvernance conforme aux exigences légales et réglementaires applicables en RDC et maintient des pratiques conformes aux standards internationaux en matière de traçabilité, de diligence raisonnable et de conformité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Les principaux axes de gouvernance portent notamment sur :

- Le respect total des sanctions internationales en constante évolution afin de réduire les risques commerciaux ;
- La garantie que nos produits sont sourcés, transformés et commercialisés de manière responsable ;
- Le maintien de relations transparentes et constructives avec nos gouvernements hôtes, ainsi que notre soutien aux priorités nationales de développement.

Cette approche permet une identification, une gestion et une réponse efficaces aux risques dans un paysage géopolitique et économique en constante évolution, propre au secteur extractif.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES ET CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'Etat congolais, via le Ministère du Portefeuille, détient 5 % du capital social de Frontier SA.

Les autorités nationales et provinciales constituent des parties prenantes clés en raison de leur influence sur les politiques publiques, la législation et la réglementation de nos activités.

Nous collaborons avec les administrations compétentes pour assurer la conformité à l'ensemble des obligations légales, fiscales, non-fiscales, douanières et réglementaires.

Nous contribuons au développement socio-économique à travers la mise en œuvre de projets de développement local, conformément au Code Minier. Nous poursuivons nos engagements tels que définis dans notre Cahier des Charges et chercherons à élargir nos initiatives de création de valeur partagée.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Frontier SA certifie, sauf erreur matérielle ou omission involontaire, que :

- les informations présentées dans ce rapport sont exactes, exhaustives et conformes ;
- les paiements ont été effectués en conformité avec les lois et règlements applicables en RDC ;
- le présent rapport respecte les exigences de divulgation prévues pour les entreprises minières opérant en RDC.

Nos communications en matière de durabilité :

En complément du présent Rapport 2024 sur les Paiements aux Entités Gouvernementales, Frontier SA publie sur le site web www.ergafrica.com, plusieurs documents qui témoignent de son engagement envers une communication transparente.

Ces publications contribuent à assurer une information claire et accessible concernant nos performances, nos pratiques responsables et nos engagements envers une gouvernance et une transparence conforme aux standards internationaux.



FRONTIER SA

238 Route Likasi
Commune Annexe, Ville de Lubumbashi
Province du Haut-Katanga
République Démocratique du Congo

communications.africa@ergafrica.com

ergafrica.com